

G A Z E T T E U N I V E R S E L L E ,
O U P A P I E R - N O U V E L L E S
D E T O U S L E S P A Y S E T D E T O U S L E S J O U R S .

Du **V E N D R E D I** 18 Novembre 1791.

* Le Bureau de la *Gazette Universelle* est actuellement rue Saint-Honoré, n°. 317, vis-à-vis l'hôtel de Noailles. C'est-là que doivent être adressés les Souscriptions, Lettres & Avis relatifs à cette Feuille.

COLONIES FRANÇOISES.

I N D E S O R I E N T A L E S .

Fin de la lettre de Pondichery, du 15 juin.

NOUS venons d'apprendre que trois corps de Marates avec leurs chefs ont paru à quelques lieues de Chéringapatam peu de jours après la bataille; que sans prendre part pour aucune des deux puissances, les chefs se portoit médiateurs au nom de leur nation, à l'effet d'amener les Anglois & Tippoo à un accommodement. On assure qu'elle se négocie, & que sans cet heureux événement, les Anglois auroient péri de faim; car on apprend que ce sont les Marates qui les nourrissent journellement. Je vous l'ai déjà dit, nous sommes mal instruits: ainsi je ne puis certifier les particularités que je vous écris comme positives, mais toujours est-il certain que la position de lord Cornwallis est fâcheuse: tous les brocanteurs malabars & françois de cette ville, qui se sont répandus à Velour & Ambourg, mandent à leurs familles que l'armée est sans vivres & sans provisions, & regrettent de ne pouvoir percer jusqu'à elle pour y porter leurs petits convois sur lesquels ils gagneroient prodigieusement. Je me flatte que la personne qui partira à la fin du mois prochain pour France, me permettra de vous mander des nouvelles plus certaines.

P. S. Par la maniere vigoureuse dont se défend Tippoo contre les forces angloises réunies de toutes les parties de leur empire dans l'Inde, attaqué d'ailleurs par le Parcheramboro, chef marate, qui a enfin, près Taranar, été attaqué aussi par Nizam-Aly, on peut, avec raison, conclure que la puissance des Anglois n'est pas si formidable en Asie que M. de Coaway l'a établi chez nos ministres, en leur persuadant qu'il n'y avoit ni alliance ni efforts qui pût l'ébranler. Cependant nous voyons que si les Marates n'étoient intervenus à propos, Tippoo-Sultan alloit réduire lord Cornwallis à périr de faim, & à une défaite inévitable. Si ce que j'observe présente quelques incertitudes, au moins les faits qui suivent ne sont point douteux. De l'aveu de tous les particuliers anglois, l'extraordinaire de cette guerre, commencée il y a treize mois seulement, coûte à leur nation, jusqu'à ce jour, au-delà de 400 lacs de roupies (1).....

Ils ont eu plus de 4 mille cinq cents Européens tués ou morts de maladies, & 15 à 16 mille de leurs Cipayes. Il faut encore compter comme perdus les bagages & tentes d'une armée de 30 mille hommes, les deux tiers des chevaux de leur cavalerie, 40 à 50 mille bœufs de charois, &c. &c. mais la perte la plus précieuse pour eux dans ma façon de

voir, est celle de l'opinion qu'auront à l'avenir de leur force les puissances indiennes; elles jugeront qu'avec de l'habileté & du courage elles pourroient leur résister, & même les vaincre & les ruiner.

I S L E S A I N T - D O M I N Q U E .

Extrait d'une lettre du Cap, du 26 septembre.

Je profite avec empressement de deux frégates angloises venues de la Jemaïque pour nous donner du secours; j'adresse mes lettres à M. Taftes, à Londres, pour vous les faire parvenir, & uniquement pour vous tranquilliser sur notre compte. Nous résistons toujours avec courage contre l'ennemi; nous nous sommes mis en sûreté en ville & aux environs; il ne s'y passe pas de jour sans combat avec les brigands, dont il y avoit hier un très-grand nombre. Nous avons pris un camp avec plusieurs canons & des munitions, & tué trois cents negres; nous avons repris deux blancs prisonniers, qui devoient être massacrés le même jour, & qui formoient le nombre des quatre-vingt-deux réfugiés chez les Espagnols, après que les habitations étoient incendiées, & que ceux-ci ont livrés entre les mains de ces monstres. Nous avons également pris des negres, qui ont déposé que les Espagnols leur fournissoient des munitions: effectivement, on a saisi quelques pacotilleurs de cette nation, qui leur en portoient. Ce soir nous devons attaquer le grand camp de Galifet; on a pris hier le roi & la reine, portant leurs attributs; nous avons perdu cinq dragons, en oyés en députation porter une proclamation du général, qui accordoit le pardon, avec promesse de ne punir que les chefs des révoltés: le nommé Bordenave, Basque, étoit du nombre. Quant aux affaires, elles sont suspendues; nous attendons que l'embargo soit levé. On assure que sous le Vent tout est tranquille.

Nous attendons un vaisseau de quatre-vingt canons venant de la Martinique, suivant le rapport d'un capitaine marchand qui vient de nous arriver de cet endroit.

I T A L I E .

Extrait d'une lettre de Rome, du 28 octobre.

Nous attendons avec impatience M. l'abbé Maury, qu'on nous assure être en chemin pour se rendre ici. Il recevra à Rome de plus grands honneurs encore que tous ceux qu'on lui aura rendus dans tous les lieux où il aura passé. Le pape exige qu'il descende au vatican, & lui a fait écrire par le cardinal ministre, qu'il ne vouloit pas qu'il prit un logement ailleurs. Sa sainteté a fait placer dans sa grande salle d'audience la gravure de cet homme célèbre, qu'il a fait richement encadrer. On remarque, que dans cette salle, on n'a jamais placé aucun portrait, pas même de souverains. On s'attend que le pape le déclarera cardinal dès qu'il sera arrivé, car personne ne doute qu'il ne soit le *vir egregius* qui a été nommé *in petto* dans le dernier consistoire. Meisdames, tantes du roi, ont demandé au cardinal de Bernis, une des deux gravures de l'abbé Maury, qu'il nvoit reçues de Paris, & l'ont placée en évi-

(1) La roupie vaut 3 livres tournois, & cent mille forment un lac.

dence dans leur appartement. Les Romains témoignent, pour le voir, la même impatience que les François, & se disposent à lui rendre les honneurs dûs aux grands hommes.

Le St. Pere est mieux depuis quelques jours, & il a commencé de reparoître en public, d'abord à la Basilique de St. Jean-de-Latran, puis à celle de Ste-Marie majeure, & lundi dernier dans deux autres églises. Le tems s'étant mis à la pluie le mardi & le mercredi, les médecins n'ont pas permis à sa sainteté de s'exposer à l'air; mais on l'a vu de nouveau le jeudi au temple de Saint-Pierre, où elle a fait sa prière accoutumée. Ces diverses sorties en imposent au vulgaire sur le véritable état de la santé du souverain pontife; mais les connoisseurs n'ont pas de peine à s'apercevoir qu'elle est toujours très-chancelante; & à leurs yeux c'est toujours un mauvais signe, qu'une santé qui varie comme le thermomètre, sur lequel les températures de l'air ont une influence si marquée.

A L L E M A G N E.

De Vienne, le 3. novembre.

Le premier de ce mois, l'empereur a donné l'investiture de plusieurs fiefs de l'Empire. On assure que l'ambassadeur de Russie insista ici pour rappeler l'empereur à la déclaration de Pilnitz.

Les difficultés qui s'étoient opposées à la restitution de Belgrade, au terme fixé par le traité de Szistove, se sont enfin applanies; & cette forteresse a été remise aux Turcs, le 23 du mois passé, avec beaucoup de solennité.

M. de Plank, chargé des informations sur la fameuse Théroigne de Méricourt, toujours enfermée à Kuffstein, sous prétexte d'attentat commis contre la reine de France, vient d'arriver ici. Il a remis à l'empereur le protocole des interrogatoires & procédures: il en résulte qu'on paroît avoir beaucoup trop légèrement arrêté cette demoiselle, & que les accusations portées contre elle n'ont aucun fondement.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 11 novembre.

On a lu hier à la Bourse des lettres de Paris, qui annoncent que la frégate *la Méduse*, venant de l'Isle de France, avoit apporté la nouvelle, que le lord Cornwallis étant arrivé le 15 mai avec son armée à huit lieues de Seringapatam, avoit été attaqué par Tippoo-Sultan, & qu'après avoir perdu un nombre considérable de Cipayes, il avoit été obligé de se retirer vers Bangalore, & de laisser derrière lui une partie de sa grosse artillerie. *La Méduse* est partie de France au milieu du mois d'août: le gouverneur de cette isle a dit avoir reçu une lettre de M. Dufresne, qui commande à Pondichery, & qui lui fait part de cette nouvelle. Plusieurs lettres de Pondichery en font aussi mention. Cependant le gouvernement anglois ni la compagnie des Indes n'ont reçu aucune espèce de renseignement à cet égard.

Les personnes intéressées au commerce des Indes occidentales, se sont de nouveau assées à la taverne de Londres, pour recevoir le rapport du comité envoyé auprès de M. Pitt, pour solliciter auprès du gouvernement des secours pour la Jamaïque & les autres isles angloises. Il fut fait lecture de la réponse du ministre, qui portoit en substance: « Que le gouverne-
ment n'avoit aucune raison de se refuser à la demande des
» négocians & propriétaires des isles sous le Vent; que, quel-
» que fût le nombre des troupes qu'on y jugeroit nécessaire, on
» les enverroit sans délai à la Jamaïque & dans les autres colo-
» nies, que les allarmes qu'on avoit étoient fondées, mais que
» le gouvernement s'attendoit que les dépenses qu'occasioneroient
» ces secours extraordinaires seroient défrayées par les individus qui
» les sollicitoient. »

L'assemblée ne fut pas contente de la réponse du ministre: il

fut résolu de lui envoyer une seconde députaion, pour solliciter des secours suffisans, pour maintenir l'ordre dans les Colonies angloises, & pour garantir les propriétés des colons. Plusieurs membres observerent que la réponse du ministre étoit dictée par la prudence & la nécessité. L'assemblée adopta plusieurs résolutions modérées, & s'ajourna. Le lendemain, le ministre annonça à l'assemblée qu'il alloit faire partir des troupes & des vaisseaux pour la sûreté des isles sous le Vent.

Il fut fait lecture d'une lettre du Cap du 25 septembre dernier, écrite par un riche propriétaire de St. Domingue à un négociant françois de la cité, qui marque que dans huit jours de temps une étendue de 35 milles d'une plaine très-riche, contenant 240 habitations en sucre, a été entièrement dévastée & consumée par les flammes. Plus de 300 blancs ont été massacrés inhumainement. Les plantations à l'est du Cap, & bien près des lignes espagnoles, ainsi que les plaines des environs, ont été respectées: les Anglois de la Jamaïque se sont empressés de porter du secours en armes & en munitions, tandis que les Espagnols ont vu, avec une insensibilité féroce, les malheurs de la Colonie. Ils ont refusé un asyle aux malheureux colons.

Les sommes distribuées annuellement par vingt-trois compagnies publiques seulement, montent à la somme de 23 mille 655 liv. Si les autres soixante-huit compagnies donnent seulement 20 liv. sterl. chaque, la somme totale montera à moins de 26 mille 375 liv. par an. Dans quelle capitale de l'Europe existe-t-il un pareil exemple de munificence publique?

H O L L A N D E.

Extrait d'une lettre de La Haye, du 10 novembre.

Ceux qui croient que le gouvernement républicain assure la liberté, n'ont qu'à jeter les yeux sur la Hollande pour se désabuser. Le stathouder n'a point de veto particulier sur les loix. Elles émanent des états des diverses provinces où il n'assiste presque jamais, quoiqu'il en soit membre; & cependant il est peu de pays où le despotisme ait autant d'empire, & le peuple aussi peu de droits. Un libraire de cette résidence vient d'en faire la triste expérience. Il avoit vendu quelques écrits qui n'étoient pas du goût du gouvernement: il a été arrêté & conduit dans la prison criminelle. Son nom est Leeuwenstein.

On s'est trompé dans plusieurs feuilles étrangères sur le sort malheureux du sieur Verlem, libraire d'Amsterdam: il n'a été ni forcé ni marqué; sa sentence est même tenue secrète: on sait seulement qu'il a été condamné à un emprisonnement dans la maison du travail appelée *Rapshuis*.

Ce n'étoit pas la première fois que son zele l'avoit exposé aux vengeances de l'aristocratie. Lorsque les armes prussiennes eurent rétabli le despotisme stathouderien; il fut arrêté pour fait de publications patriotiques. On se rappelle encore que ce fut lui qui imprima la feuille périodique intitulée *le Crocheteur politique*. *Politiek-Kruyer*, où une lettre qui dévoiloit l'aristocrate Rendorp exposa le sieur Hefpe, rédacteur, à être jeté dans un cachot, & menacé d'une flétrissure honteuse qu'il auroit subie sans l'insurrection générale qui força ses persecuteurs à lui rendre sa liberté (1).

(1) Je vivois en Hollande à cette époque. Le brave Hefpe, qui est actuellement à Dunkerque, peut témoigner, ainsi que les réfugiés hollandois dispersés dans les autres parties de la France, combien je contribuai à amener cette heureuse insurrection. J'ajouterai, à la gloire du brave Hefpe, que jamais on ne put le déterminer à une fuite qui étoit le principal objet de ses persecuteurs, & qui auroit prévenu l'exécution de l'arrêt lancé contre lui. Il connoissoit tous les dangers qu'il alloit courir; il ignoroit quels efforts on feroit pour les écarter, & s'ils auroient du succès. Le parti patriotique étoit encore bien foible; il préféra d'opposer son front à l'orage, & d'honorer la bonne cause par une noble fermeté. Il ne se sauva pas comme nos héros du Champ-de-Mars, du 17 juillet; & cependant il n'y avoit dans son pays que des loix de sang contre la liberté de la presse. M. Hefpe m'accordera encore le témoignage de lui avoir conseillé de rester à son poste & de ne l'avoir jamais abandonné; quoique je pusse moi-même être impliqué dans cette affaire. (Note de l'auteur Rédacteur.)

FRANCE.

De Paris, le 18 novembre.

On écrit de Genève que plusieurs citoyens ont demandé au conseil qu'il rendit publique la lettre du roi contenant son acceptation de la constitution. Le conseil s'y est refusé. Ils ont demandé qu'on en fit la lecture; il s'y est encore refusé. Ils ont enfin désiré connoître la réponse que le conseil y a faite au nom de la république. Il a encore refusé; cette satisfaction à des citoyens amis de la constitution française, ce qui a causé un grand mécontentement.

Quelques feuilles, & notamment le *Journal de Paris*, donnent de prétendues réponses du roi d'Espagne & de la reine de Portugal. Il n'y a aucune réponse des cours de Madrid & de Lisbonne, dans le rapport du ministre. Voici les seules qui aient été communiquées à l'assemblée nationale.

Réponses de quelques puissances étrangères, lues à l'assemblée nationale le mercredi 16 novembre, pour faire suite au rapport de M. Montmorin.

Réponse de l'empereur.

Très-sérénissime & très-puissant prince, seigneur, notre cher frere, cousin & allié, l'ambassadeur de votre majesté nous a remis les lettres par lesquelles elle nous notifie son acceptation de la nouvelle constitution qui lui a été présentée. Plus nous sommes étroitement unis par les liens du sang, de l'amitié, de l'alliance & du voisinage, plus nous avons à cœur la conservation de votre majesté & de sa famille royale, de même que la dignité de sa couronne & le salut de la monarchie française. Ainsi nous désirons avec une affection sincère que le parti que votre majesté a cru devoir prendre dans l'état actuel des choses, ait le succès qu'elle en attend, qu'il réponde à ses vœux pour la félicité publique, & en même temps que les causes qui sont communes au roi & aux princes (1), & qui, par ce qui s'est passé dernièrement, ont donné lieu à de sinistres augures, cessent pour l'avenir, & que l'on prévienne la nécessité de prendre des précautions sérieuses contre leur retour.

Réponse du roi de Sardaigne au roi, datée de Turin, le 9 novembre 1791.

Monsieur mon frere & cousin, j'ai reçu la lettre qu'il a plu à votre majesté de m'écrire le 25 du mois de septembre. La justice qu'elle rend à mes sentimens, en ne doutant pas de l'intérêt que je prends constamment à tout ce qui la concerne personnellement, ainsi qu'au bonheur de sa maison & de ses sujets, me sera toujours de la plus grande satisfaction. Je prie votre majesté d'être également persuadée de ma sensibilité aux nouvelles assurances qu'elle veut bien me donner de la continuation de son amitié. Celle que je lui ai vouée ne sauroit jamais se démentir ni s'altérer, & rien ne pourra diminuer mon empressement à l'en convaincre.

(La suite à demain).

SECONDE ASSEMBLÉE NATIONALE.

(Présidence de M. Vaublanc,)

Séance du mercredi 16 novembre.

Il s'est élevé une discussion, sur la question de savoir si l'orateur, qui se proposoit hier de dénoncer la proclamation du roi, devoit avoir dans le procès-verbal le titre de dénonciateur. Lorsqu'on montra des armes à Achille, il se trahit, & ne put s'empêcher de montrer son ardeur guerrière. Le mot seul de dénonciation n'a pas moins enflammé M. Chabot, & lui a fait naître le dessein de se mettre sur les rangs, pour dénoncer la proclamation du roi; mais on n'a pas voulu l'entendre. On continuoit d'attacher une idée délavantageuse au mot dénonciateur, lorsque M. le Cretelle a observé qu'il étoit impolitique d'attacher une idée injurieuse à celui qui s'acquittoit d'une fonction sacrée, sur-tout lorsqu'il parloit avec la conviction d'un homme de bien.

(1) Il y a dans l'original, *regibus & principibus*. Ce dernier mot n'a rapport qu'aux princes de l'empire germanique, & non aux princes français; comme l'ont cru quelques personnes à la lecture de cette lettre qu'en fit M. de Lessart.

L'attention de l'assemblée s'est fixée ensuite sur le sort des familles acadiennes. Il a été décrété « que le ministre de l'intérieur rendroit compte dans trois jours de l'exécution du décret du mois de février dernier, qui conserve aux Acadiens & Canadiens les droits qui leur avoient été accordés par le gouvernement ».

Le rapporteur du comité des contributions a proposé à l'assemblée d'autoriser la commune de Nantes à faire un emprunt de 600 mille liv. pour acheter des grains. On a décrété l'impression & l'ajournement à samedi.

Un membre a déposé sur le bureau une somme de 90 liv. qu'il avoit reçue au-delà de son traitement. M. Chéron a saisi cette occasion, pour demander que le traitement des membres de l'assemblée fût payé pendant le mois de septembre. Cette proposition a été rejetée par la question préalable.

La commune de Toulouze a demandé à solder une troupe; ce qui lui a été accordé. L'assemblée a renvoyé ensuite au pouvoir exécutif un projet de décret pour accorder des récompenses aux veuves & aux enfans des hommes généreux de Calais, qui ont péri en sauvant du naufrage plusieurs de leurs concitoyens.

La discussion s'est engagée sur la question des prêtres non assermentés. L'article II du projet a été adopté sans beaucoup de réclamation; mais quand on est venu à l'article V, qui portoit qu'aucun ecclésiastique ne pourroit recevoir son traitement qu'en jurant de la prestation du serment civique; alors des débats très-vifs ont tenu long-temps l'assemblée dans un état d'agitation & de tumulte. M. Torme dont on connoit la sagesse, a combattu cette disposition du décret, & il a soutenu que le refus du serment n'étoit pas un crime; on a demandé à grands cris que l'orateur fût rappelé à l'ordre, comme s'il avoit proféré un blasphème contre la constitution.

Le président observe que si un orateur a le malheur de parler contre la constitution, la question préalable doit la venger de ses attaques. Plusieurs voix s'élevèrent alors contre le président; les tribunes se permettent des huées; plusieurs membres réclament contre l'audace des tribunes. M. Lacroix, dont la voix perce toujours au milieu du tumulte, fait une grande dépense de poumons, sans pouvoir se faire entendre; M. Chabot se mêle aussi parmi les vociférateurs; mais il est rappelé à l'ordre par le président. Un membre demande à parler contre le président, & l'assemblée lui refuse la parole.

On propose de fermer la discussion; on s'éleve contre cette proposition; on met aux voix pour savoir si ceux qui s'opposent à ce qu'on ferme la discussion seront entendus; deux épreuves décident pour l'affirmative. M. Quatremere parle pour que la discussion soit continuée, & son opinion prévaut à une grande majorité.

A peine le décret a-t-il été rendu, qu'on a annoncé des nouvelles arrivées de Saint-Domingue par le navire la *Basse-Pointe*, parti du Cap le 9 octobre. La déclaration du capitaine, consignée dans un procès-verbal de la municipalité de Bordeaux, a été renvoyée sans être lue aux comités réunis de commerce & des colonies.

Le ministre de l'intérieur a remis ensuite sur le bureau une lettre officielle des commissaires civils envoyés à Avignon. Les faits rapportés dans cette lettre sont les mêmes que ceux que nous avons déjà mis sous les yeux de nos lecteurs dans plusieurs numéros de notre feuille. A l'arrivée des commissaires dans Carpentras, l'anarchie y faisoit des progrès rapides, un club avoit pris la place de tous les pouvoirs constitués, & la guerre civile alloit éclater. Les commissaires n'ont éprouvé aucune résistance, & ont rétabli la tranquillité. Ils ont trouvé la ville d'Avignon sous la domination des brigands de sang, & plongée dans le sang & dans les pleurs; un cripe funèbre couvroit cette ville infortunée; les femmes, les enfans se jettoient aux genoux des commissaires pour leur re-

demandeur des peres, des amis, des fils, des époux. On croyoit que quelques-uns des prisonniers avoient été souffrants au couteau des assassins; mais espérance vaine, tous ont été massacrés. (A ce récit l'assemblée a frémi d'horreur). Les chefs ont lâchement abandonné à leurs satellites les victimes que réclamait la vengeance & la rage; le pere a été égorgé sous les yeux de son fils, les femmes enceintes éventrées. (A ce dernier trait d'horreur, M. le Mont-y, qui lisoit la lettre, s'est mis à fondre en larmes, & la lecture a été continuée par M. Inard.) Toutes ces malheureuses victimes ont été hachées, tronquées & amoncelées dans un souterrain qu'on a pris soin de muter. Lorsqu'on en a fait l'ouverture, une vapeur pestilentielle s'est répandue dans l'air. On auroit désiré connaître le nombre des morts, ce qui auroit pu se faire par le nombre des têtes. . . . Mais on n'a pu approcher de ce lieu infect: la municipalité a nommé des gens de l'art, pour visiter cette horrible sépulture. . . . La liste des personnes arrêtées par les brigands, le 16 octobre, étoit de 53: elles furent toutes égorgées le soir, à neuf heures. Le lendemain à midi, on fit un pareil massacre, & on précipita les cadavres dans la Sorgue. Grand nombre de vols ont encore ajouté un caractère de bassesse à ces atrocités: les églises ont été dépouillées; un curé de quarantevingt ans, dépositaire de plusieurs effets, a été assassiné & volé. . . . La plume nous échappe des mains en racontant de semblables horreurs. Ah! puissions-nous effacer de nos larmes ces attentats, qui vont deshonorer l'histoire du dix-huitième siècle! C'est une leçon terrible pour les peuples: ce doit être un motif puissant pour engager tous les François à se rallier autour de la constitution, qui nous défendra contre les efforts de l'anarchie. . . . Nous avons parmi nous plus d'un Mainville, plus d'un Tournai, plus d'un Jourdan.

Ces exécérables fauteurs des désordres ont été arrêtés, ainsi que le jeune Lesfuyer, qui a tué lui seul sept personnes. Le jeune Mainville a tiré un coup de pistolet sur l'officier qui le poursuivait: il a voulu s'échapper par les toits; & il s'est cassé une cuisse en tombant. Duprat a disparu.

L'assemblée étoit plongée dans une douleur profonde. M. Lafource a demandé qu'on fit une adresse au peuple avignonnais, & aux infortunés qui pleurent leurs amis & leurs parents, pour les assurer de la protection spéciale de la France. M. Gadet a demandé qu'on chargeât le tribunal d'Orange de poursuivre la procédure contre les coupables. M. Saladin proposoit d'établir un tribunal formé d'un juge des cinq tribunaux adjacens. Toutes ces propositions ont été renvoyées au comité de législation.

M. Inard a fait ensuite lecture de plusieurs lettres officielles de M. Blanchelande; la première est datée du Cap le 13 septembre. Le courage des habitans de campagne se ranime, & le gouvernement n'a pas perdu l'espoir de rétablir la colonie dans sa splendeur. Les gens de couleur à l'ouest s'étoient réunis avec les negres; mais ils sont rentrés dans le devoir. La plaine de Leogane est un peu agitée; il est beaucoup de blancs au Cap qui sont très-suspects: ils ont refusé de se mettre en campagne au nombre de trois ou quatre mille, si on ne leur donnoit les denrées qui se trouvoient dans les habitations incendiées. Une autre lettre du 25 septembre, annonce divers combats livrés avec avantage aux révoltés. Dans la partie de l'ouest, ce sont les gens de couleur qui ont levé l'étendard; ils ont forcé les blancs à leur accorder ce qui leur étoit attribué par les décrets de l'assemblée nationale. M. Blanchelande ne dissimule pas que

le décret du 15 mai est cause en grande partie des désordres de St. Domingue. Dans une troisième lettre du 29 septembre, M. Blanchelande annonce qu'il s'est mis en campagne; & qu'il a dissipé plusieurs attroupemens de negres. Un officier & cinq dragons patriotes ont péri par les coups des révoltés: les Espagnols ne sont pas disposés à fournir des secours aux François. On n'a point encore reçu de nouvelles des Etats-Unis: du reste, la partie du sud est tranquille, & les rebelles commencent à se décourager.

On a vu des blancs à la tête des noirs. Il n'est point de calomnie qu'on ne répande contre le gouvernement; on l'accuse d'avoir voulu faire une contre-révolution, &c. &c.

La discussion a recommencé sur le quatrième article du projet sur les prêtres non-assermentés; après de longs débats, pendant lesquels on a proposé une foule d'amendemens, l'article a été décrété tel qu'il avoit été présenté. On a beaucoup applaudi à une comparaison qu'a faite le rapporteur, que diroit-on, s'est-il écrié, en s'adressant à ceux qui combattoient l'art. IV: que diroit-on d'un pere de famille qui, ayant dans son champ des reptiles, leur donneroit le pain de ses enfans? (Nous donnerons tous ensemble les articles décrétés.)

Faïement des six premiers mois 1791. Lettre M.

Cours des changes étrangers, à 60 jours de date.

Amsterdam.....	43.	Cadix.....	19. 5.
Hambourg.....	241.	Gênes.....	118 ½.
Londres.....	22 ¾.	Livourne.....	128 ¾.
Madrid.....	19. 7.	Lyon. <i>Pay. des Saints...</i>	¾ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS.

Du 17 novembre 1791.

<i>AN. des Indes de 2500 liv.....</i>	2307 ¾. 5.
<i>Emprunt d'octobre, de 500 liv.....</i>	473.
<i>Empr. de dec. 1783, quit. de sur.....</i>	2 ½. 1 ¼. b. pair.
<i>Empr. de 125 millions, d'oct. 1784.....</i>	16 ¾. 7. ½. b.
<i>Empr. de 20 millions, avec bulletins.....</i>	22 ½. b.
<i>Idem, sans bulletins.....</i>	12 ½. ¾. b.
<i>Bulletins.....</i>	101 ½.
<i>Reconnoissance de Bulletins.....</i>	104 ½.
<i>Act. n. des Indes. 1338. 50. 48. 46. 45. 44. 43. 42. 43. 46. 47.</i>	
<i>Caisse d'Escomptes.....</i>	4050. 60. 65. 70. 75. 76. 70.
<i>Banque de Paris.....</i>	2020. 25. 30. 32. 35. 34. 35. 36. 37. 38. 36. 35.
<i>Empr. de 20 millions, d'oct. 1789.....</i>	2 ¾. ¾. ¾. b.
<i>Act. sur. contre les Incend.</i>	647. 48. 47. 49. 50. 51.
<i>Idem, à vic.....</i>	760. 62. 63. 64. 65. 62. 64.

CONTRATS.

<i>Première classe, à 5 pour 100.....</i>	96 ¾. ¾.
<i>2^e. Classe, à 5 pour 100 suj. au 15^e.....</i>	89. 83 ¾.
<i>3^e. Classe, à 5 pour 100 suj. au 10^e.....</i>	84 ¾. ¾.

SPECTACLES.

Théâtre de la Nation. Auj. l'Ecole des Femmes; suiv. du Tuteur.

Théâtre Italien. Aujourd. la Mélomanie; la Fausse Magie; & la Soirée orageuse.

Théâtre Français, rue de Richelieu. Auj. Crispin, Rival de son Maître; suiv. de l'Intrigue épistolaire.

Théâtre de Mlle Montanier. Auj. Zelmire, suiv. du Fou raisonnable.

Le Bureau de la Gazette Universelle est à Paris, rue Saint-Hippolyte, n^o. 317, vis-à-vis l'hôtel de Noailles, où doivent être adressées les souscriptions. Les prix de la Gazette sont relatifs à cette ville. Le prix de la Gazette est de 36 liv. par an, 19 liv. pour six mois, &c. L'abonnement doit être payé par avance.

DE L'IMPRIMERIE DE LA GAZETTE UNIVERSELLE.